

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : PYRENEES-ATLANTIQUES

NOMBRE DE MEMBRES : 9

EXTRAIT DU
DU CONSEIL
D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE
D'AHETZE

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vendredi onze avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de cette Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie.

Étaient présents : ALAMAN Céline, CARRERA-INDO Nahia, FORDIN Maite, GARCIA Y PEREDA Carole, HARRIAGUE Françoise, LARROQUET Gérard, LESURE Jean-Luc, LABAT-ARAMENDY Ramuntxo

Absents :

Absents avec procuration : CHARGOIS Gaelle procuration à FORDIN Maite

Votants : 9

Secrétaire de séance : GARCIA Y PEREDA Carole

**OBJET DE LA 3^{ème} DELIBERATION N°20250403
AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable prévoit que les résultats issus du Compte Administratif sont affectés par décision du Conseil d'Administration après la clôture de l'exercice.

Constatant que le CA 2024 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 2 278€
Un excédent reporté de 8 532.46€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 10 810.46€
Un excédent d'investissement de 758.20€
Un déficit des restes à réaliser de 0€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide A L'UNANIMITE :

D'AFFECTER le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : 10 810.46€
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0€
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 10 810.46€
Résultats d'investissement reporté (001) : 758.20€

Fait et délibéré le 11 avril 2025,

Le Président,
Ramuntxo LABAT-ARAMENDY